

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »

John F. Kennedy

Point de vue

Action de groupe : « ça ne marche pas, alors on va étendre »

■ Par Kami Haeri, Associé, et Benoît Javaux, Counsel, August & Debouzy

Dans sa version initiale du 31 juillet 2015, le projet de loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle avait pour objectifs de créer un socle commun à toutes les actions de groupe et d'étendre l'action de groupe à la lutte contre les discriminations (à l'intérieur et en dehors des relations de travail). Après avoir été amendé par le Sénat en première lecture, le projet de loi a été transféré à l'Assemblée nationale et amendé par la Commission des lois le 4 mai 2016. Plusieurs aménagements votés par le Sénat ont à cette occasion été supprimés (rôle circonscrit des associations, obligation d'agrément, application aux seuls faits postérieurs à l'entrée en vigueur de la loi, etc.). Ces suppressions sont maintenues dans le cadre du débat parlementaire.



rence, puis produits de santé et, enfin, discrimination, environnement et données personnelles.

Avec ces extensions, ce sont désormais toutes les entreprises françaises qui peuvent

être confrontées à une action de groupe.

Mais quelle était l'urgence, et l'opportunité, d'élargir aussi précipitamment un dispositif d'action de groupe qui n'a pas recueilli d'enthousiasme jusqu'ici, ni *a fortiori* démontré son efficacité ? Quelle était l'urgence à ouvrir l'initiative judiciaire à des milliers d'associations et de syndicats, après nous avoir expliqué que l'action de groupe serait initialement limitée à

une quinzaine d'associations et fermée aux avocats, afin « d'éviter les dérives » ?

L'action de groupe à la française ne fonctionne

pas : 7 actions de groupe, 1 transaction, aucun jugement (à ce jour). N'incluant pas de procédure de certification, elle n'offre au défendeur aucune prévisibilité de son exposition judiciaire et financière. Détournée en outil tactique et médiatique, elle a perdu en loyauté judiciaire. Démultipliée en procédures distinctes selon les matières, malgré un socle qui se veut commun, elle perd en lisibilité.

L'extension de l'action de groupe vers des matières nouvelles n'est pas illégitime. Mais il est très regrettable qu'à l'occasion de ces débats nouveaux, et dans ce qui ressemble davantage à de l'entêtement et de la précipitation, les faiblesses structurelles du dispositif français n'aient pas été réexaminées et améliorées, dans l'intérêt de tous.

À l'initiative du gouvernement, le champ d'application des actions de groupe pourrait en outre faire l'objet d'une extension substantielle. Le projet de loi contient en effet des dispositions sur l'action de groupe en matière environnementale ainsi qu'en matière de données personnelles. Dans ces deux procédures, la qualité pour agir a été largement ouverte : des associations régulièrement déclarées depuis 5 ans, sans agrément national, pourront introduire une action de groupe aux fins d'indemnisation des préjudices individuels (corporels et matériels) résultant d'un dommage causé à l'environnement. En matière de données personnelles, ce sont notamment les syndicats et les associations de protection de la vie privée qui pourront initier une action de groupe en vue de faire cesser tout manquement.

Le champ de l'action de groupe s'est donc continuellement élargi depuis le vote de la loi Hamon en 2014 : consommation et concu-

“
Détournée en outil tactique et médiatique, l'action de groupe a perdu en loyauté judiciaire
”

Cette semaine

■ **Quatre anciens** de Reed Smith créent Volt Associés (p3)

■ **Latham et White & Case** sur l'introduction en bourse de Maisons du Monde (p2)

■ **Comcast se branche à StickyADS.tv** : six cabinets sur le rachat (p3)

■ **Captain Contrat** : partenaire particulier des entreprises et des avocats (p4)

■ **La rémunération des juristes d'entreprise** progresse (p5)

70 %

C'est la proportion de membres de conseils d'administration de sociétés établies en France qui reconnaissent que leurs programmes de lutte contre la corruption sont insuffisants.

Source : Étude Eversheds, *Beneath the surface - The business response to bribery and corruption 2016*

Quatre anciens de Reed Smith créent Volt Associés

Alors que **Lucas d'Orgeval** et **Emmanuel Vergnaud** ont quitté Reed Smith l'hiver dernier pour créer leur propre cabinet spécialisé en Corporate et Private equity, ils viennent d'être rejoints par deux autres associés du cabinet américain : **Stéphane Letranchant** et **Alexandre Tron**. De quoi donner naissance à une nouvelle structure baptisée Volt Associés, un acronyme qui reprend les initiales des quatre associés fondateurs (Vergnaud, d'Orgeval, Letranchant et Tron). « C'est un nom générique derrière lequel nos noms personnels auront vocation à s'effacer



pour faire rentrer nos nouveaux associés », précise Lucas d'Orgeval. Car le cabinet, qui compte aujourd'hui une douzaine de personnes, a pour but de se développer. Avec ses associés spécialisés en Corporate, Private equity, Finance et Fiscal, Volt Associés est doté, pour les opérations de small et mid cap, d'une plateforme transactionnelle complète qui a fait ses preuves durant

les quatre dernières années chez Reed Smith et qui lui permet d'intervenir à la fois pour des fonds, des corporate et des banques. Néanmoins, cette dernière pourrait être prochainement renforcée par de nouvelles équipes en M&A, contentieux et propriété intellectuelle. Les quatre associés fondateurs ne cachent pas que leur objectif est ambitieux et de long terme. Ce qui fait notamment de Volt Associés, de par son positionnement et son timing d'installation, le concurrent frontal de Goodwin Procter, dont le bureau parisien est en cours de création (LJA 1251). ■

Contentieux / Arbitrage : Stephenson Harwood associe Nicolas Demigneux

Après avoir annoncé l'arrivée de **Pierre-Nicolas Sanzey** en début de mois (LJA 1255), Stephenson Harwood coopte Nicolas Demigneux en qualité d'associé en Contentieux / Arbitrage.



Avocat aux barreaux de Paris et de New York, **Nicolas Demigneux** a d'abord exercé chez Norton Rose Fulbright, avant de rejoindre Dentons en 2004, où il est devenu of counsel en 2012. En 2013, il suit Barthélemy Cousin, associé, pour participer à la création du département Contentieux / Arbitrage de Stephenson Harwood (LJA 1129). Spécialisé en contentieux commercial et arbitrage international, il intervient principalement en matière de risques industriels, droit des assurances et de la construction. Il accompagne devant les juridictions étatiques et arbitrales une clientèle française et étrangère de groupes industriels, d'institutions financières, d'ETI et de PME dans le cadre de contentieux complexes et stratégiques. Il anime également le groupe Afrique. Stephenson Harwood compte désormais 8 associés et devrait recruter prochainement en corporate et en droit fiscal.

IP : Mathilde Croze promue associée chez Lerins Jobard Chemla

Lerins Jobard Chemla Avocats coopte **Mathilde Croze** associée en Nouvelles technologies & propriété intellectuelle.



Avocate depuis 2003, **Mathilde Croze** a effectué toute sa carrière au sein du cabinet, où elle a été nommée counsel en 2014 (LJA 1178). De nationalité franco-américaine, elle intervient auprès d'entreprises françaises et étrangères ayant des besoins dans le domaine de l'IT, du digital (informatique, technologies, données personnelles et e-commerce) ou relatifs à la propriété intellectuelle. Elle co-anime également l'expertise start-up du cabinet, et développe une activité de direction juridique externalisée auprès de ces dernières et de PME dans l'univers du digital, de l'informatique et du divertissement.

Recrutements chez Fidal

Fidal renforce son expertise en Urbanisme et aménagement en recrutant **Laetitia Santoni** et **Xavier Couton** comme associés. Experts en droits de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'expropriation, tous deux exerçaient précédemment chez Caradeux Consultants. Ils interviennent en conseil et en contentieux auprès de collectivités territoriales et d'établissements publics ainsi que d'aménageurs publics ou privés, investisseurs et constructeurs, à tous les stades de leur projet.

Parallèlement, Fidal renforce son expertise en Retraite et prévoyance en accueillant **Marie de la Gastine** et **Elisabeth Bonan**, directeurs associés, et leur équipe composée d'**Émilie Morin**, responsable de mission, et de **Charlotte Becamel**. Marie de la Gastine et Elisabeth Bonan étaient précédemment associées chez Lusis Avocats, après avoir été associées chez Fromont Briens. Elles interviennent en droit de la protection sociale complémentaire, des rémunérations et des avantages sociaux. ■

En partenariat avec



Laurent Labarta est promu directeur juridique et des achats de GlobeCast France (groupe Orange), à ce poste depuis mai 2016, en remplacement d'Elisabeth Mazurie. À ce titre, il

rejoint le comité exécutif.

Âgé de 47 ans, Laurent Labarta a débuté sa carrière en 1996 comme juriste contrats puis juriste M&A chez Framatome. En 2001, il rejoint Orange où il occupe successivement les fonctions de juriste international senior, responsable juridique Afrique de l'Ouest, directeur juridique Afrique, Moyen-Orient et Asie, puis directeur juridique d'Orange Business France à partir de 2013.

Vous avez changé de fonction ?
Faites-vous connaître sur LJA et Nomination par mail : carnetlja@nomination.fr

Latham et White & Case sur l'introduction en bourse de Maisons du Monde

Le groupe Maisons du Monde, leader européen du secteur de l'aménagement et de la décoration de la maison, annonce son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris. L'offre porte sur un montant total maximum de 385 millions d'euros, dont un montant maximum de 225 millions d'euros d'actions cédées par les actionnaires existants, notamment le fonds Bain Capital qui détient 93 % de Maisons du Monde, et 160 millions d'euros d'actions nouvelles. Ce montant pourra être porté à 440 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de sural-

location. Avec une fourchette de prix indicative allant de 16,50 à 22,25 euros par action, le groupe espère atteindre une valorisation boursière comprise entre 757 millions et 892 millions d'euros. L'opération fait l'objet d'une offre au public en France et d'un placement privé international.

Latham & Watkins conseille Maisons du Monde et Bain Capital Partners avec **Thomas Forschbach** et **Thomas Margenet-Baudry**, associés, assistés d'**Alexander Benedetti**, associé, et **Semih Bayar Eren** en corporate, **Roberto Reyes Gaskin** et **Jema McPherson** en marchés de capi-

taux, **Olivia Rauch Ravisé**, associée, et **Thomas Claudel** en fiscal, et de **Lionel Dechmann**, associé, et **Fanny Colson** en financement.

De son côté, White & Case assiste le syndicat bancaire dirigé par Citi, Goldman Sachs et Société Générale avec **Thomas Le Vert** et **Séverin Robillard**, associés, **Tatiana Uskova** et **Déborah Ngo Yogo**, assistés de **Colin Chang**, associé, **Max Turner**, counsel, et **Jordan Zaluski** pour les aspects de droit américain, et d'**Alexandre Ippolito**, associé, et **Charline Schmit** en fiscal. ■

Romain Castelli et Joffe & Associés sur la levée de fonds de Captain Contrat

Les start-up de services juridiques en ligne ont le vent en poupe. Pour preuve, la legal tech spécialisée dans la mise à disposition de documents juridiques en ligne à destination des PME Captain Contrat, fondée en 2013 par Philippe et Maxime Wagner et Pierre Gielen et finaliste de l'édition 2015 des Grands Prix de l'Innovation de la Ville de Paris, annonce avoir levé 1 million d'euros auprès des fonds Aurinvest et F3A, géré par Bpifrance dans le cadre des investissements d'avenir, ainsi que de plusieurs business angels. Son ambition ? Devenir le département juridique digital des PME (lire également page 5).

Captain Contrat était représenté par l'avocat **Romain Castelli**. Joffe & Associés assistait, pour sa part, Bpifrance avec **Thomas Saltiel**, associé, et **Camille Malbezin**.

Latournerie et Orrick sur le PPP de l'université Aix-Marseille

Un partenariat public-privé a été conclu avec l'université Aix-Marseille en vue de la conception, la restructuration, la réhabilitation, la réalisation de travaux d'efficacité énergétique, le financement, la maintenance, le gros entretien et le renouvellement d'un ensemble de bâtiments et d'espaces universitaires d'environ 32 000 m² situés sur le site du Campus Luminy à Marseille. Le groupement attributaire, qui avait pour chef de file la société Bouygues Bâtiment Sud-Est, était également composé de Bouygues E&S FM France et France Infrastructures 1.

L'université Aix-Marseille était conseillée par Latournerie Wolf from Avocats avec **Laurent de la Brosse**, associé, et **Romain Canot** en droit public, et avec **Éric Charvillat**, associé, en Banque & Finance.

Orrick Rambaud Martel assistait la Société Générale en qualité d'arrangeur, agent, banque de couverture et prêteur avec **Yves Lepage**, associé, assisté d'**Amaury de Feydeau**, associé, **Pierre de Boutiny** et **Cristian Bulgaru** en Banque & Finance, et de **Jean-Luc Champy**, associé, **Geoffroy Berthon**, **Quirec de Kersaeson** et **Constance Boillot** en droit public.

Hogan Lovells et Jones Day sur le rachat d'Alizé Pharma II par Jazz Pharmaceuticals

La société pharmaceutique américaine Jazz Pharmaceuticals annonce l'acquisition de 100 % du capital d'Alizé Pharma II, société dédiée au développement de la pregcrisantaspase (Asparec®), filiale de la biotech Alizé Pharma spécialisée dans le développement de médicaments innovants, protéines et peptides thérapeutiques pour le traitement de maladies métaboliques et rares. Valeur de l'opération : 18 millions d'euros, dont 8 millions d'euros de versement initial et des versements complémentaires représentant un montant total de 10 millions d'euros sous réserve d'atteinte de jalons réglementaires.

Hogan Lovells accompagnait Jazz Pharmaceuticals avec **Jean-Marc Franceschi**, associé, **Mathieu Frick** et **Andrea Segura** en corporate, et avec **Mikael Salmela**, associé, pour les aspects réglementaires et contrats commerciaux.

Jones Day conseillait Alizé Pharma avec **Geoffroy Pineau-Valencienne**, counsel, et **Florent Le Prado**.

Lamy Lexel et Baker sur la reprise de VHET par AIAC

Dans le cadre de son plan de transformation, Vallourec, leader mondial des solutions tubulaires premium notamment pour le secteur de l'énergie, annonce avoir finalisé la cession de sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes (VHET) à la holding industrielle American Industrial Acquisition Corporation (AIAC). Le but ? Permettre à VHET, spécialisée dans la fabrication de tubes soudés en titane et aciers inoxydables, de devenir la référence du marché des tubes soudés minces et le leader du titane et des tubes ailetés. L'ensemble des salariés du groupe seront repris par AIAC.

Lamy Lexel assistait AIAC avec **Jérôme Saleur**, associé, et **Maïté Massoma**.

Baker & McKenzie accompagnait Vallourec avec **Alain Sauty de Chalon**, associé, **Antoine Caillard**, counsel, et **Paul Nury**. ■

Comcast se branche à StickyADS.tv : six cabinets sur le rachat

StickyADS.tv passe sous pavillon américain. Le câblo-opérateur Comcast (NBCUniversal, AT&T, Universal Studio...) annonce en effet l'acquisition, via sa filiale FreeWheel spécialisée dans la vente d'espaces publicitaires vidéos, de la plateforme française de vente d'espaces publicitaires en vidéo (SSP) fondée en 2009 par Hervé Brunet et Gilles Chetelat. L'opération a été réalisée le 6 mai dernier pour un montant supérieur à 100 millions de dollars. Objectif : permettre à FreeWheel de compléter son offre avec des solutions

de publicité vidéo programmatique vendues via des enchères automatiques, un mode de commercialisation en rapide progression.

Comcast et FreeWheel étaient représentés par Davis Polk & Wardwell avec **Jacques Naquet-Radiguet**, associé, **Jean-Christophe Devouge** et **Samuel Berrebbi** en corporate et structuration fiscale, August & Debouzy avec **Mahasti Razavi**, associée, **Véronique Dahan**, counsel, et **Howard Tempier** en propriété intellectuelle, ainsi que par Flichy Grangé avec **Olivier Kress**,

associé, et **Claire Lehucher** en droit social.

De son côté, StickyADS.tv était accompagné par Orsay Société d'avocats avec **Samira Friggeri**, associée, **Karine Batista** et **Sandrine Perrier** en corporate, ainsi que par Vaughan Avocats en droit social avec **Alexis Moisand**, associé, et **Virgile Puyau**.

Coblence & Associés agissait, pour sa part, aux côtés du fondateur de StickyAds.tv, Hervé Brunet, avec **Olivier Couraud**, associé, et **Philippe Schlegel**. ■

White & Case et BDGS sur le rapprochement d'Orange et Groupama Banque

Le géant français des télécoms Orange annonce la signature d'un accord avec l'assureur Groupama en vue du rachat de sa filiale bancaire Groupama Banque, renommée pour l'occasion Orange Bank. Dans le détail, Orange entrera au capital de Groupama Banque à hauteur de 65 %, Groupama en conservant 35 %, et la finalisation de la transaction est attendue au troisième trimestre 2016. Le but ? Développer une offre bancaire inédite 100 % mobile, qui sera commercialisée en France début 2017 par Orange et Groupama.

White & Case agissait aux côtés d'Orange avec **Guillaume Vallat**, associé, **Elisabeth Sandret-Renard** et **Léo Catafau-Castellet**.

De son côté, BDGS assistait Groupama avec **Jean-Emmanuel Skovron** et **Lucile Gaillard**, associés, et **Oliver Peronnau**, assistés de **Nelson Da Riba** en fiscal, et d'**Antoine Gosset-Grainville** et **Jérôme Fabre**, associés, en concurrence.

Wendel se désengage de Saint-Gobain : quatre cabinets sur l'opération

La société d'investissement européenne Wendel annonce la cession de 30 millions d'actions, soit 5,3 % du capital du groupe de matériaux de construction Saint-Gobain, pour un montant de 1 155 millions d'euros. L'opération a été réalisée dans le cadre d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, par voie de construction accélérée d'un livre d'ordres. À l'issue de l'opération, Wendel ne devrait plus détenir que 6,4 % du capital de Saint-Gobain. En parallèle, Wendel annonce avoir émis 500 millions d'euros d'obligations à zéro coupon échangeables en actions Saint-Gobain. Les obligations, placées essentiellement auprès d'une base d'investisseurs internationaux, ont une maturité de 3,2 ans et sont assorties d'une prime d'échange de 35 % par rapport au prix du placement, correspondant à un prix

d'échange de 51,98 euros par action Saint-Gobain. Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, Saint-Gobain a participé au placement en se portant acquéreur d'un total de 10 millions de titres.

Wendel était représenté par Allen & Overy avec **Marc Castagnède**, associé, **Olivier Thébault**, counsel, et **Paul Renaudin** en corporate, **Julien Sébastien**, associé, pour les aspects dette, **Diana Billik**, associée, et **Karin Braverman** pour les aspects de droit américain, et avec **David Sorel** en fiscal, ainsi que par Brandford Griffith en droit boursier avec **Henri Brandford Griffith**, associé, et **Nicolas Cuntz**.

Bredin Prat assistait Saint-Gobain avec **Sébastien Prat**, **Sophie Cornette de Saint Cyr** et **Olivier Saba**, associés, et **Sung-Hyuk Kwon**.

White & Case conseillait les banques, Goldman Sachs International et BNP Paribas, avec **Séverin Robillard**, associé, **Elsa Imbernon** et **Max Turner**, counsels, **Antonin Deslandes**, **Petya Georgieva** et **Isabelle Touré-Farah**.

SNCF Réseau et Orange signent un accord sur la fibre optique : Joffe sur le deal

Le 3 mai 2016, SNCF Réseau et Orange SA ont conclu une convention de partenariat en vue de la commercialisation des capacités excédentaires de fibres optiques de SNCF Réseau sur le domaine ferroviaire. Signé pour une durée initiale de dix ans, ce partenariat permet à SNCF Réseau de valoriser son patrimoine en participant au développement du haut débit auprès des opérateurs, entreprises et collectivités territoriales. D'ici à 2024, le partenariat devrait porter sur plus de 14 000 kilomètres de fibre grâce au déploiement progressif par SNCF Réseau, qui réalisera pour le compte d'Orange la construction des raccordements et la maintenance des fibres optiques.

Joffe & Associés représente SNCF Réseau avec **Mathieu Gaudemet**, associé, et **Angélique Dizier**.

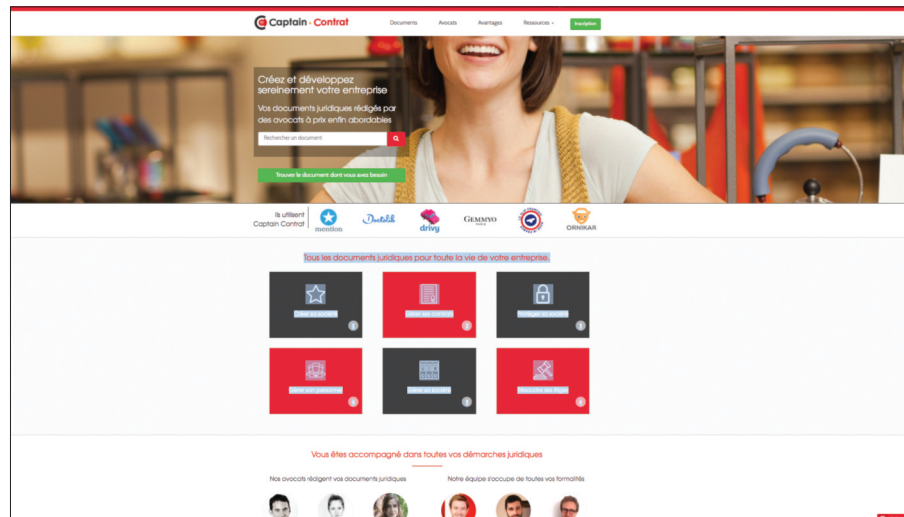
Orange SA est conseillé en interne. ■

Captain Contrat : partenaire particulier des entreprises et des avocats

Le 12 mai dernier, Captain Contrat a annoncé avoir levé 1 million d'euros. Objectif : devenir le leader des services juridiques en ligne pour les TPE et les PME. Comment fonctionne cette plateforme qui se présente d'abord comme le partenaire des avocats et des entreprises que comme un simple site de mise en relation ? Explications.

Gain de visibilité pour les avocats, économie et réactivité pour les entreprises. Créé en 2013 par Philippe et Maxime Wagner, deux frères sortis d'HEC et de l'ESSEC, et Pierre Gielen, passé par les bancs d'Epitech, Captain Contrat permet aux entreprises d'obtenir un document juridique validé par un avocat en un temps record. « *L'objectif de Captain Contrat est de permettre aux entreprises de trouver un avocat compétent, réactif et capable de traiter leur demande en 78 heures maximum, explique Philippe Wagner. Les entreprises n'ont pas le temps d'attendre, surtout au début.* » Un avis partagé par Bertrand Barbet, cofondateur de Limber, une plateforme de « *content marketing* » bouloonnaise (92), née en juin 2015. « *Quand on crée une société, on ne connaît pas forcément l'ensemble des documents juridiques dont on a besoin, admet-il. On cherchait un "package" avec tous les éléments solides et validés par les avocats.* » C'est ainsi qu'après avoir rempli un questionnaire précis, approuvé et payé sa commande, le jeune entrepreneur a reçu les coordonnées directes d'un avocat en moins d'une semaine et ses documents dans la foulée. « *Hormis les échanges avec l'avocat, tout passe par la plateforme* », poursuit-il.

En principe, le client échange au moins deux fois avec un avocat avant d'obtenir un document. « *Contrairement à certains services en lignes qui génèrent des actes par un logiciel à partir de quelques réponses apportées à un questionnaire [Legal Acte ou document-juridique.com, par exemple, NDLR], Captain Contrat sollicite l'intervention d'un avocat pour rédiger chaque document et celui-ci engage sa responsabilité civile professionnelle sur l'acte qu'il rend*, précise Philippe Wagner. Certains documents dits "paralégaux" (lettre de mise en demeure, dépôt de marque, etc.), qui ne nécessitent pas forcément l'intervention d'un avocat, sont traités en



interne, directement par notre équipe de juristes composée de trois personnes (sur seize). »

Prévisibilité

Financièrement, chaque prestation a un coût fixé à l'avance et accepté par les avocats partenaires. Pour tous les actes qui ne sont pas répertoriés, le site promet au client un devis en 72 heures. Dans tous les cas, les avocats sont libres de refuser la prestation. À titre d'exemple, il faut compter 690 euros pour la rédaction et le dépôt des statuts d'une SAS, 390 euros pour la rédaction de l'acte seul, et 190 euros pour la rédaction d'un contrat de travail. Pour les avocats, l'intérêt de Captain Contrat est avant tout de trouver de nouveaux clients. Collaborateur depuis quatre ans au sein d'un cabinet parisien, David Smadja récolte 40 % de ses clients grâce à la plateforme. « *Outre un gain de visibilité non négligeable, la plateforme est aussi une façon de démocratiser l'accès à l'avocat dont la réputation (ou les locaux magnifiques) peuvent faire peur aux start-up. Les prestations sont effectivement moins chères car elles nous prennent moins de temps.* » En identifiant précisément le besoin du client, Captain Contrat ferait

gagner une à deux heures de travail aux avocats. Parmi les domaines les plus abordés, prédominent le droit des sociétés, le droit commercial, et le droit de la propriété intellectuelle. Pour l'instant, une cinquantaine d'avocats utilisent la plateforme et 300 autres seraient en attente de référencement.

Département juridique numérique

Le site souhaite désormais élargir ses missions au conseil juridique. Pour ce faire, il vient de lever 1 million d'euros auprès du fonds d'investissement Aurinvest et de plusieurs business angels, aux côtés desquels le fonds F3A a coinvesti (lire également page 3). Une somme qui permettra à Captain Contrat de poursuivre ses développements techniques, de compléter son équipe composée aujourd'hui d'une quinzaine de personnes, mais aussi d'internationaliser son modèle. Les fondateurs ont d'ailleurs déjà commencé à travailler sur les marchés francophones belges et luxembourgeois. L'objectif poursuivi est ambitieux : faire de Captain Contrat le département juridique numérique de toutes les TPE / PME en Europe et atteindre les 200 000 entreprises clientes d'ici 3 ans. ■

La rémunération des juristes d'entreprise progresse

L'Association française des juristes d'entreprise (AFJE) vient de publier une nouvelle enquête sur les juristes d'entreprise et leur rémunération⁽¹⁾, sept ans après la précédente. Une mise à jour qui permet de dessiner les contours de la profession de juristes en France et son évolution au sein de l'entreprise.

L'enquête de l'AFJE sur les rémunérations des juristes d'entreprise en France était attendue par la profession. Pour preuve : le nombre de répondants qui, avec un total de 1 007 sur 5 000 juristes sollicités, représentent près de 7 % de la profession⁽²⁾. Il faut dire que cela faisait sept ans qu'une telle étude n'avait pas été réalisée⁽³⁾. Une mise à jour s'imposait donc pour permettre aux juristes de se positionner, notamment vis-à-vis des dirigeants et des DRH.

Une population plus âgée et plus diplômée

Premier enseignement de l'enquête : l'âge moyen des juristes d'entreprise a augmenté, passant de 36 ans en 2008 à 39 ans en 2015. Ce vieillissement s'accompagne d'un recrutement de profils de plus en plus diplômés. Ainsi, 90 % des juristes sont aujourd'hui titulaires d'un Master 2 en droit (ou équivalent), la proportion étant plus importante chez les moins de 30 ans que chez les plus de 55 ans. À noter qu'en plus de ses études juridiques, un juriste sur deux a complété son cursus par un diplôme non juridique (MBA, IEP), école de commerce, Master I ou Master II d'autres filières. Outre ce bagage universitaire fourni, les juristes d'entreprise disposent de compétences de plus en plus pointues en langues, 97 % d'entre eux déclarant travailler en anglais, dont 30 % à titre principal. Un tiers des répondants est également spécialisé sur une discipline du droit (droit des affaires, droit des contrats, droit des sociétés, propriété intellectuelle, droit social ou droit immobilier), l'encadrement étant cependant majoritairement effectué par des juristes généralistes (54 %).

Par ailleurs, contrairement aux idées reçues qui voudraient que les écoles d'avocats forment des bataillons de juristes d'entreprise, seuls 19 % des répondants sont titulaires du CAPA. Ces derniers intègrent principalement les grandes organisations, la proportion d'an-



ciens avocats étant de 22 % dans les entreprises enregistrant un chiffre d'affaires de plus de 30 milliards d'euros et seulement de 10 % dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 10 millions d'euros. Une tendance qui s'explique par la valorisation de ce certificat et de l'expérience qui l'accompagne, les juristes titulaires du CAPA percevant en moyenne un salaire supérieur de 25 % au salaire moyen de référence 2015.

Un revenu moyen en augmentation

Concernant le salaire justement, le revenu brut annuel des juristes d'entreprise (hors part variable) a augmenté de 1,3 % par an depuis 2008. Par catégorie, un juriste a ainsi gagné en moyenne 50 113 euros en 2015 (soit une augmentation de 7 % par rapport à 2008), un responsable juridique a touché en moyenne 67 791 euros (soit une hausse de 9 %) et un directeur juridique a été rémunéré 110 261 euros l'an dernier (soit une croissance de 12 %). Des chiffres qui, comparés à l'inflation cumulée des sept dernières années, laquelle s'élève à 7,5 %, témoignent d'une hausse du pouvoir d'achat pour les plus hautes fonctions juridiques.

Sur l'année 2015 plus particulièrement, la majorité des répondants a bénéficié d'une augmentation comprise entre 0 et 5 %. Pour un quart d'entre eux, c'est le critère de performances atteintes ou dépassées qui a justifié la décision et le niveau d'augmentation, prouvant que le juriste est désormais perçu comme un contributeur à la valeur de l'entreprise. 67 % des per-

sonnes interrogées estiment d'ailleurs que leur expertise est reconnue en interne comme facteur de compétitivité pour leur organisation.

Concernant la part variable de rémunération, elle concerne surtout les juristes les plus expérimentés. 92 % des plus de 55 ans (contre 57 % pour les moins de 30 ans) déclarent ainsi en avoir touché une en 2015, cette dernière dépassant même les 15 %

du salaire pour 42 % d'entre eux.

Reste que, malgré cette tendance globale de rétribution à la hausse, seuls 32 % des répondants se déclarent satisfaits de leur rémunération. Or, pour voir augmenter leur revenu, 86 % des juristes pensent qu'il est nécessaire de changer d'employeur. Un sentiment qui témoigne de l'absence de plan de carrière proposé par les DRH, et qui est d'autant plus dommageable que 8 juristes sur 10 manifestent de l'intérêt pour leur poste.

Un écart de salaire hommes/femmes qui perdure

Concernant la parité hommes/femmes, force est de constater qu'un long chemin reste à parcourir. Si les femmes représentent 67 % de la profession en 2015 (contre 56 % en 2008), elles perçoivent un salaire inférieur aux hommes, en moyenne de 8 % pour les juristes, de 7 % pour les responsables juridiques et de 14 % pour les directrices juridiques. Ce sont les plus de 50 ans qui souffrent de l'écart de salaires le plus important (à hauteur de 26 %), le décrochage se faisant à partir de 35 ans. Cette disparité se retrouve également dans le niveau de responsabilité : 40 % des femmes déclarent avoir une autorité hiérarchique sur leur service, contre 60 % pour les hommes. ■

(1) AFJE, *Enquête sur les juristes d'entreprise et leur rémunération*, 2016 ;

(2) AFJE, Wolters Kluwer et LegalSuite, *Baromètre des juristes d'entreprise*, avril 2010 ;

(3) AFJE et Robert Half, *Enquête sur les juristes d'entreprise et leur rémunération*, 2008

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2016 (TVA 20%)



Lettre des Juristes d'Affaires

Formats L x H en mm	1/4 page 85 x 115	1/2 page 175 x 115	1 page 175 x 235
Prix	910 €	1 600 €	2 800 €

- **Frais techniques**
Conception et réalisation : nous consulter
- **Éléments techniques**
Fichier PDF certifié haute résolution
(300 DPI minimum)
- **Remise des éléments techniques**
Tous les mercredis avant 12h00
pour parution le lundi suivant

Contact

Aurore Mathey
Tél. : 01 85 58 37 27 - amathey@wolters-kluwer.fr
14, rue Fructidor - CP 606 - 75814 Paris Cedex 17



Agence
BILIS TRADUCTION
PARIS - BRUXELLES - LUXEMBOURG - LONDRES

Des professionnels de la traduction à votre service !

Un réseau de
**200 traducteurs juridiques
et financiers**

- Traductions libres ou assermentées
- Traductions urgentes
- Interprétariats
- Légalisations

- Devis gratuits dans l'heure
- Toutes langues
- Disponibilité continue



34 rue Arago, 92800 Puteaux
Tél. + 33 1 49 67 03 80
email : bilis@bilis.com - www.bilis.com

- Restez connecté à l'actualité des professionnels du droit des affaires sur

www.lja.fr



La Lettre des Juristes d'Affaires

Lieu privilégié
d'information
et d'échange
réservé à votre
communauté



- Suivez aussi la LJA sur



@JuristesAffaire



Wolters Kluwer

14 rue Fructidor, 75814 PARIS Cedex 17
Wolters Kluwer France, SAS au capital de 155 000 000 € - TVA FR 55 480 081 306 - SIREN 480 081 306 - RCS Paris

A2_LJA_175x115_Q_07-15

CETTE SEMAINE ...

Événement

Matinée Lamy

Le fait religieux dans l'entreprise

Absence pour des fêtes religieuses, port ostentatoire d'une croix, d'un foulard, ou d'une kippa, demande d'aménagement d'horaires ou de locaux de prières..., les comportements ou les revendications d'ordre confessionnel font irruption dans l'entreprise. Contraints de gérer quotidiennement ces problématiques délicates, les directions, les DRH et les managers doivent savoir ce qu'ils peuvent ou non faire, et disposer de réponses concrètes.

Cette conférence Lamy d'une demi-journée organisée en partenariat avec *Le Lamy Social* et *Les Cahiers du DRH*, présentera et décortiquera dans le détail, tous les aspects de ce nouveau défi et proposera des solutions sécurisées pour le gérer au mieux sur le terrain.

Intervenants : Joël Colonna, Maître de conférences, Aix-Marseille Université ; Sylvain Niel, Avocat associé, Fidal.

Date : Vendredi 24 juin 2016 de 9h à 11h30.

Tarifs : Abonnés *Lamy Social* et *Les Cahiers du DRH* : 570 € HT;

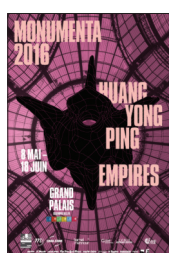
Non abonnés : 630 € HT.

Contact : www.wkf.fr

Initiative

Mécénat

Gide



Gide s'associe à la Réunion des musées nationaux - Grand Palais en tant que partenaire de l'exposition Monumenta 2016, du 8 mai au 18 juin 2016. Depuis 2007, Monumenta permet à des artistes

contemporains de renommée internationale d'investir la Nef avec des œuvres magistrales conçues pour l'occasion. Cette année, c'est l'artiste originaire de Chine, Huang Yong Ping, qui expose *Empires*, une immense installation constituant une réflexion sur les transformations de notre monde. Ce mécénat est notamment l'occasion pour Gide de rappeler sa qualité de cabinet international et sa présence en Asie.

À lire



Outils
Manager & Communiquer

Le changement de modèle du cabinet d'avocats

Une fiche pratique proposée par Jérôme Rusak pour Day One

À retrouver sur www.lja.fr

Billet

Des salaires sur la sellette

Par Laurence Garnerie, Directrice de la rédaction

Carlos Ghosn va-t-il être le fossoyeur de la libre rémunération des patrons des sociétés cotées ? Alors que, début mai, le conseil d'administration de Renault a décidé de passer outre le vote négatif de l'assemblée générale des actionnaires concernant le salaire annuel de 7 millions d'euros de son P.-D.G., les politiques s'activent pour légiférer sur les rétributions des dirigeants. Deux amendements – le premier dans la proposition de loi visant à encadrer les rémunérations dans les entreprises, le second à venir dans le projet de loi Sapin 2 – visent ainsi à rendre contraignant le vote des actionnaires, aujourd'hui consultatif. Un passage par la loi que le patronat préférerait éviter, brandissant la menace d'un risque d'exil des sièges sociaux. Reste que, dans le contexte social tendu que connaît actuellement la France, la promesse d'une autorégulation, via par exemple la révision du code de conduite Afep-Medef, pourrait ne convaincre ni le gouvernement, ni l'opinion publique, en quête d'exemplarité au plus haut niveau.

CRISE IDENTITAIRE

Il est né à Belfort, en Bourgogne-Franche-Comté... mais se revendique breton. Une terre à laquelle Jonathan Le Bris se sent tellement attaché qu'il souhaite renoncer à la nationalité française pour revendiquer une "nationalité bretonne", en signant un certificat de répudiation. Nationalité qui, pour l'administration française, n'existe évidemment pas, tout du moins pas encore. Si son dossier est encore une fois retoqué – il n'en est pas à son coup d'essai –, le trentenaire a prévenu : il n'hésitera pas à saisir la Cour de justice européenne. Quitte à souffler sur les Breizh...

LA LETTRE DES JURISTES D'AFFAIRES • Service client : 0 825 08 08 00 • Abonnements : 01 85 58 37 27 • Publiée par Wolters Kluwer France SAS au capital de 155 000 000 euros • Siège social : 14, rue Fructidor - 75 814 Paris CEDEX 17 • RCS Paris : 480 081 306 • Associé unique : Holding Wolters Kluwer France • Directeur de la publication, Président directeur général de Wolters Kluwer France : Hubert Chemla • Directrice générale du Pôle Presse : Yasmine Jourdan • Directrice de la rédaction : Laurence Garnerie (lgarnerie@wolters-kluwer.fr) ; 01 85 58 31 82 • Journalistes : Emmanuelle Bernard et Chloé Enkaoua • Responsable graphique : Raphaël Perrot • Directrice de clientèle : Aurore Mathey (01 85 58 37 27) • Commission paritaire : 0920 | 87011 • Dépôt légal : à parution • Imprimé par BRI - 61/79 rue Saint-André - ZI des Vignes - 93000 Bobigny • Toute reproduction, même partielle, est interdite. • Ce numéro est accompagné d'un encart publicitaire.



Abonnement annuel

Entreprise : 1310,00 € HT

Cabinet d'avocats < 10 : 1310,00 € HT

Cabinet d'avocats entre 10 à 49 : 1479,00 € HT

Cabinet d'avocats 50 et plus : 1785,00 € HT

(TVA : 2,10 %)

La LJA, c'est aussi le LJA Mag
tous les 2 mois, www.lja.fr
et des archives en ligne